



Laconnex

Législature 2025-2030  
Séance du 15 décembre 2025

**Proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de 210'000 F pour couvrir l'achat de la parcelle n° 2258 de la commune de Laconnex**

Vu le crédit de 1'507'000 F voté par le conseil municipal en séance ordinaire du 10 novembre 2025 pour couvrir l'achat de la parcelle n° 2258,

Vu l'issue de la procédure d'enchère relative à la vente de la parcelle 2258 notifiée à la commune en date du 12 novembre 2025 qui a écarté l'offre de la commune,

Vu l'intérêt public manifeste d'acquérir ce terrain pour répondre notamment aux futurs besoins en logements et locaux communaux,

Considérant que la parcelle 2258 représente un intérêt prépondérant en vue du développement futur du secteur,

Considérant la possibilité de négocier avec la partie à laquelle l'enchère a été attribuée le rachat de la parcelle 2258, pour autant que mention soit faite dans l'acte de vente de céder à la commune de Laconnex le droit de racheter la parcelle moyennant une contrepartie financière,

conformément aux articles 18, 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à l'article 18 du règlement du conseil municipal,

sur proposition du conseil administratif,

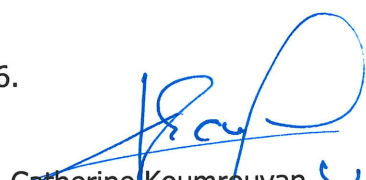
le conseil municipal

**DECIDE**

**Par 10 voix POUR et 1 ABSENTATION**

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de 210'000.00 F pour couvrir l'acquisition de la parcelle n° 2258 de la commune de Laconnex, voté par le conseil municipal le 10 novembre 2025.
2. Ce crédit complémentaire se compose de :
  - a) un montant de 200'000.00 F pour l'acquisition de la parcelle n° 2258 ;
  - b) un montant estimé à 10'000.00 F pour les frais complémentaires d'acte et autres droits.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 février 2026.

  
Catherine Koumrouyan  
Secrétaire générale

